

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. Restreinte
4 mars 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
80^e réunion**

**Partenariats stratégiques, y compris la
coordination**

Résumé

Le présent document examine les développements dans les partenariats stratégiques depuis le dernier rapport de la soixante-dix-septième réunion du Comité permanent tenue en mars 2020. Il fournit des exemples de partenariats divers, inclusifs et stratégiques qu'entretient le HCR. Il souligne aussi l'importance des partenariats dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et traite de l'engagement en cours du HCR dans divers processus interinstitutions.

Table des matières

<i>Chapitre</i>		<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I.	Introduction	1	2
II.	Partenariats stratégiques.....	2-19	2
	A. Coordination au sein des Nations Unies et avec d'autres principaux partenaires	2-16	2
	B. Réforme du système des Nations Unies pour le développement	17-19	6
III.	Coordination	20-26	7
	A. Réponse pour les réfugiés	20-22	7
	B. Déplacements internes	23-26	8
Annexe		10

I. Introduction

1. Conformément aux Orientations stratégiques du Haut Commissaire (2017-2021) et dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a renforcé et diversifié ses partenariats avec les organisations locales et les prestataires en première ligne, les acteurs de développement et de paix, ainsi que les institutions financières internationales. L'urgence de santé publique mondiale liée à la COVID-19 l'a obligé à nouer des partenariats pour réduire les effets néfastes de la pandémie sur les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. De nouveaux accords de partenariat ont été signés avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes), *Plan International*, HIAS, *International Disability Alliance* et *Special Olympics*. En outre, de nouveaux partenariats ont été établis avec des acteurs confessionnels et le monde académique, notamment l'université d'Essex au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'université de New South Wales en Australie et le [Réseau académique mondial interdisciplinaire \(GAIN\)](#).

II. Partenariats stratégiques

A. Coordination au sein des Nations Unies et avec d'autres principaux partenaires

1. Coordination des affaires humanitaires

2. La survenue de la pandémie de la COVID-19 a obligé le Comité permanent interorganisations (CPI) à activer les protocoles adaptés d'intensification à l'échelle du système pour répondre à cette pandémie. Par la suite, en mars 2020, le Plan mondial de réponse humanitaire à la COVID-19 (GHRP) a été lancé. Le HCR a veillé à ce que ce plan inclue un objectif stratégique spécifique sur les réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence. Le GHRP a été mis au point sur la base des mécanismes existants de coordination. Au plan national, le HCR a coordonné le processus d'appel dans 37 pays disposant de plans de réponse pour les réfugiés, tandis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) coordonnait les appels dans 25 pays dotés de plans de réponse humanitaire. Le HCR a également soutenu la mise au point de 18 documents d'orientation et de messages du Comité permanent interorganisations, énonçant les principaux problèmes de protection.

3. Le HCR a contribué au travail de divers organismes du Comité permanent interorganisations et a continué à codiriger son groupe de résultats n° 2 sur la responsabilité et l'inclusion. Pour veiller à ce que la protection demeure au centre des efforts du CPI, il a proposé d'élèver les questions de protection au niveau de toutes les structures du CPI en 2021 et au-delà. Afin de mieux soutenir l'agenda de localisation, le HCR est devenu coprésident du sous-groupe sur la localisation, qui a mis au point le projet d'orientation sur une participation significative d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales et d'organisations communautaires. Pour une meilleure localisation, le HCR et la FICR ont signé un mémorandum d'entente visant à renforcer les capacités des sociétés locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à améliorer la collaboration dans les réponses d'urgence, la préparation, la localisation et le développement de la résilience.

4. À la mi-mars 2020, le HCR a instauré des consultations hebdomadaires virtuelles avec ses partenaires ONG pour la préparation et la réponse à la COVID-19. Coorganisées avec le Conseil international des agences bénévoles, ces consultations ont créé un espace de dialogue régulier entre le HCR et les ONG sur la réponse à la COVID-19. En raison de la pandémie, les consultations annuelles mondiales avec les ONG ont été organisées de façon virtuelle en septembre 2020. Les échanges entre les participants représentant plus de 100 organisations, dont des ONG nationales et internationales, des organisations dirigées par des réfugiés et des organisations confessionnelles issues de 49 pays ont été consacrés à la réponse aux pandémies. Les recommandations adoptées ont été présentées à la soixante-et-onzième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire. Elles ont éclairé le Dialogue du Haut commissaire sur les défis de protection.

5. Afin de permettre des interactions plus stratégiques et plus significatives avec les organisations dirigées par des réfugiés, le HCR a inventorié les organisations existantes de ce type et leur a dédié le prix de l'innovation pour les ONG de 2020. Des plus de 400 propositions reçues, 7 lauréats ont été retenus. De même, en reconnaissance du rôle unique que jouent les acteurs confessionnels, le HCR a renforcé sa collaboration avec ce groupe important, en mettant l'accent sur la localisation, les campagnes interconfessionnelles, le plaidoyer et la protection, ainsi que le dialogue revitalisé.

6. Selon les chiffres provisoires des dépenses de 2020, le HCR a décaissé environ 1,26 milliard de dollars E.-U. à 908 ONG nationales et internationales. Du montant de 1,26 milliard de dollars E.-U., environ 802 millions ont été attribués à 954 prestataires locaux et nationaux. Cela signifie qu'en consacrant 28 % de ses dépenses de programmes aux prestataires nationaux et locaux, le HCR a dépassé le niveau d'engagement qu'il avait pris dans le cadre du *Grand Bargain*.

2. Collaboration avec les Nations Unies et les partenaires du développement

7. En 2020, de nouveaux accords de partenariat ont été formalisés avec l'UNICEF, ONU-femmes et l'OMS. Le mémorandum d'entente avec l'OMS est accompagné d'un guide opérationnel devant faciliter l'engagement au plan national. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, ce mémorandum aide les ministères nationaux de la santé à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé et à mieux apprécier les risques de maladies transmissibles, dès le déclenchement d'une crise à grande ampleur de réfugiés. Le HCR a également participé aux discussions interinstitutions sur les vaccins et le « tampon humanitaire »¹, menées par Gavi (Alliance pour le vaccin), et a plaidé pour l'inclusion de tous les réfugiés et les apatrides.

8. En février 2020, le HCR s'est engagé dans un « plan ambitieux d'action conjointe pour les enfants réfugiés », qui s'appuie sur l'expertise du HCR en matière de protection et la force de l'UNICEF en matière de développement. Les trois principaux domaines d'intérêt sont la protection de l'enfant, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Un groupe initial de 11 pays abritant 20 % d'enfants réfugiés dans le monde a piloté cette approche en 2020. L'objectif est de renforcer la fourniture des services au plan national afin de soutenir la transition de l'assistance humanitaire à l'inclusion des réfugiés dans les programmes et budgets pour le développement. Le plan contribue directement aux réformes aux Nations Unies, en modélisant et en mettant à l'échelle les gains d'efficacité obtenus par la rationalisation des processus.

9. Le HCR et ONU-Femmes ont également intensifié et formalisé la coopération en cours au niveau du terrain, matérialisée par la signature d'une première lettre conjointe globale. Par cette lettre, les deux organisations se sont engagées à travailler ensemble dans un certain nombre de domaines principaux stratégiques, comme le leadership conjoint de centres pour les questions de genre en situation de crise et la collaboration régionale pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Dans cette entreprise, le rôle de coordination d'ONU-Femmes et son expertise en matière normative sont reconnus, tout comme la forte présence du HCR sur le terrain et ses efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, grâce à ses programmes tenant compte des dimensions âge, genre et diversité.

10. En 2020, le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont convenu d'évaluer et de planifier conjointement les réponses humanitaires, en collaborant de plus en plus pour soutenir les programmes à plus long terme de sécurité alimentaire en faveur de l'approche « triple lien ». Cela suppose la mise en place d'une équipe conjointe pour aider les bureaux-pays du HCR et du PAM à mettre en œuvre ces engagements. Concernant la collaboration pour l'assistance en espèces, l'UNICEF, le HCR, l'OCHA et le PAM sont engagés dans une approche commune d'assistance en espèces. Ils continuent de mettre en œuvre ensemble des programmes, l'interopérabilité et l'approvisionnement commun en matière d'assistance en espèces. Par la mise en œuvre des « orientations pour l'approvisionnement commun en vue des transferts monétaires pour l'aide humanitaire », le HCR et le PAM ont beaucoup harmonisé leurs approches, ce qui a permis à plus de 20 pays d'appliquer les mécanismes communs de transferts monétaires. Le HCR

¹ Dans le cadre de l'Accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX), le « tampon humanitaire » permet à ce qu'environ 5 % du nombre total de doses disponibles de vaccins soient mises de côté pour constituer stock en vue de faire face aux graves épidémies et d'aider notamment les organismes humanitaires à vacciner les réfugiés qui en seraient exclus.

et le PAM ont également lancé des projets pilotes communs sur l’interopérabilité des systèmes, l'accès à la biométrie et le suivi conjoint après distribution.

11. Le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continuent de collaborer sur la primauté du droit et la gouvernance locale, la consolidation de la paix et les moyens d'existence. La collaboration avec l'Organisation internationale du travail porte sur les cadres politiques et législatifs relatifs à l'emploi et aux moyens d'existence pour les personnes prises en charge. Dans le cadre du mémorandum d'entente avec le Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) (signé en 2019), un plan commun de travail a été mis au point et des discussions initiales ont eu lieu sur une meilleure collaboration basée sur l'expertise de ONU-Habitat en matière normative et le « [nouvel agenda](#) » qui représente une vision commune d'un avenir meilleur et plus durable.

12. Quatre nouveaux projets ont également fait l'objet de signature avec le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, au Soudan et dans le nord de l'Amérique centrale. Le HCR a également signé un mémorandum d'entente avec l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, en vue d'instaurer la collaboration et de faciliter la recherche sur les causes profondes des déplacements forcés, ainsi que sur les conditions de retour, dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Sous les auspices du CPI, le HCR et l'OMS ont conçu les « [Directives générales sur les réalisations collectives](#) », publiées en juin 2020, qui portent sur la collaboration dans divers piliers. Ces initiatives entrent dans le cadre de l'engagement du HCR en faveur de l'agenda des Nations Unies pour une paix soutenue. Elles constituent des exemples de collaboration innovante au niveau des liens action humanitaire, action pour le développement et paix.

3. Partenariats avec les institutions financières internationales

13. Le partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale a continué de prospérer grâce à la collaboration sur la mise au point des politiques et programmes ; les données, les preuves et l'analytique ; la gestion des connaissances ; et le développement des ressources humaines. Au 30 juin 2020, 1,85 milliard de dollars E.-U. ont été alloués, dans le cadre du sous-guichet régional pour les réfugiés et les communautés d'accueil (IDA18) de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, à 14 pays éligibles en Afrique et en Asie, où 35 projets ont été approuvés. Dans le cadre des mesures de politique IDA19 pour la fragilité, les conflits et les violences, une allocation de 2,2 milliards de dollars E.-U. a été finalisée dans le cadre du guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil. De ce montant, le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé, en réponse à la crise de la COVID-19, à fournir aux pays éligibles à ce guichet jusqu'à 1 milliard de dollars E.-U. de subventions pendant son année budgétaire (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021). Le HCR a également renforcé son engagement avec les banques multilatérales régionales de développement, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement. En juin 2020, le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement a approuvé un budget pour la réponse à la COVID-19 d'une valeur de 20,5 millions de dollars E.-U. pour la région du Sahel, en vue de soutenir la réponse en matière de soins de santé primaire et de résilience pour les communautés vulnérables, notamment les réfugiés et les déplacés internes au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger. Le HCR et le Secrétariat exécutif du cadre G5 Sahel² sont les entités de mise en œuvre de cette initiative.

4. Collaboration avec les organisations sportives

14. Malgré les défis significatifs liés à la COVID-19 et au report des Jeux olympiques de Tokyo de 2020, le HCR a continué de travailler avec le Comité international olympique et le Comité international paralympique pour apporter de l'appui aux réfugiés athlètes et para-athlètes. Le but est d'offrir aux réfugiés l'accès au sport et de leur donner une plateforme où ils peuvent raconter leur histoire et atteindre leur but en participant aux compétitions mondiales. Le HCR a également signé un mémorandum d'entente avec *Special Olympics International* en vue d'améliorer les possibilités sportives et d'assister les personnes ayant des déficiences

² Le G5 Sahel désigne un cadre institutionnel de coopération régionale pour les politiques de développement et les questions de sécurité en Afrique de l'Ouest. Les cinq pays du Sahel concerné sont : Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger.

intellectuelles. En outre, il a noué un partenariat avec la [Plateforme internationale sur le sport et le développement](#) où une section spéciale traite des réfugiés et du sport.

15. En partenariat avec la Fondation *Education Above All* et *Supreme Committee for Delivery and Legacy* du programme *Qatar's 2022 Generation Amazing*, le HCR a mis au point un programme sport pour la protection permettant aux jeunes et aux enseignants réfugiés d'être des facilitateurs d'activités sportives de protection et de développement contribuant à l'inclusion, à la cohésion sociale et au bien-être d'enfants réfugiés et de communautés d'accueil en âge de suivre des études primaires. En partenariat avec *Olympic Refuge Foundation*, le HCR a également offert des possibilités sportives aux Vénézuéliens et aux communautés d'accueil en Colombie.

16. Le HCR a contribué au travail du système général des Nations Unies sur le sport pour le développement, grâce à la note de sensibilisation intitulée « [Recovering better: sport for development and peace: reopening, recovery and resilience post-COVID-19](#) » (Mieux récupérer : sport pour le développement et la paix : réouverture, reprise et résilience après la COVID-19). La note vise à fournir aux États et au monde sportif des informations nécessaires pour la réouverture, la reprise, la résilience et la transformation de façon collective.

B. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

17. Le processus de régionalisation du HCR a permis son engagement actif dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, surtout des nouvelles plateformes régionales de collaboration, où il copréside les coalitions thématiques sur la mobilité humaine, le déplacement et la résilience dans plusieurs régions. Le HCR s'est également adapté pour s'aligner sur le cadre national de gestion et d'obligation redditionnelle des Nations Unies, notamment les liens avec l'évaluation des performances de ses représentants au niveau des pays. Il continue de présenter certains de ses meilleurs talents pour le pool du Coordonnateur résident et de participer au développement du leadership aux Nations Unies. Il a soutenu financièrement les activités de 2020 du système de coordonnateur résident avec un montant de 2,5 millions de dollars E.-U., ce qui représente le double de sa contribution antérieure.

18. Le HCR a également soutenu le [Cadre des Nations Unies pour la réponse immédiate à la COVID-19 au plan socio-économique](#) par des directives aux coordonnateurs résidents sur la manière d'inclure les déplacés de force et les apatrides dans l'évaluation de l'impact socio-économique de la pandémie. Étant donné qu'aucun guichet spécifique de financement n'a été créé dans le cadre du nouveau Fonds d'affectation spéciale multipartite pour les réfugiés et les migrants, l'inclusion des réfugiés dans plusieurs plans de réponse constituait un défi. Pour aider les équipes-pays des Nations Unies et les gouvernements à identifier les besoins des réfugiés et d'autres personnes déplacées, le [Centre commun des données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés](#) a financé la collecte des données primaires. Cette collecte a été faite par téléphone auprès des ménages sur l'impact socioéconomique de la COVID-19 au Tchad, à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Niger, au Rwanda et en Ouganda.

19. Au plan mondial, le HCR continue d'intégrer progressivement dans ses opérations les éléments pertinents de l'Examen quadriennal complet. Pendant l'année, il a participé à la finalisation des documents d'accompagnement des [Directives relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable](#), qui encouragent les Équipes-pays des Nations Unies à inclure les réfugiés et les déplacés internes dans les bilans communs de pays. Il a également émis des directives à tout le personnel sur la manière d'assurer l'alignement des programmes sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de faire participer les bureaux-pays au processus y relatif. En outre, il soutient le [pacte de financement](#) du système des Nations Unies pour le développement qui vise à accroître en quantité et en qualité les financements pour le développement en échange de plus d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Le HCR rend compte des engagements pris dans le cadre du pacte de financement pour les objectifs de développement durable à travers le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, comme indiqué dans l'annexe.

III. Coordination

A. Réponse pour les réfugiés

20. La coordination de la protection internationale, de l'assistance et des solutions est au cœur du mandat du HCR pour les réfugiés. À la suite d'une revue indépendante du Modèle de coordination pour les réfugiés en 2019, le HCR a lancé un nouveau programme de formation et un nouveau fichier pour les situations d'urgence³. Les nouvelles directives du Modèle de coordination pour les réfugiés soulignent la nécessité de veiller à ce que les partenaires, y compris au sein des Nations Unies, soient en mesure de prendre la direction dans la réponse. A également été souligné, l'appui aux efforts nationaux de coordination et au lien entre la réponse d'urgence et les objectifs d'inclusion à plus long terme, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. Un modèle de coordination pour les réfugiés plus flexible, mettant l'accent sur l'approche multipartite prévue dans le Pacte mondial sur les réfugiés, peut permettre une réponse plus efficace, plus efficiente et plus rapide aux situations de réfugiés. Il est également essentiel pour soutenir les gouvernements des pays d'accueil et donner un rôle central aux réfugiés, aux acteurs locaux et à la société civile.

21. Le HCR continue de diriger la coordination et la planification interinstitutions grâce aux plans régionaux de réponse pour les réfugiés dans des situations complexes et à grande échelle. En 2020, les sept plans de réponse régionaux couvraient la réponse interinstitutions dans 37 pays d'accueil de réfugiés. Ces plans comprennent les réponses aux situations de réfugiés liées aux crises au Burundi, en République démocratique du Congo, au Nigéria et au Soudan du Sud, ainsi que le Plan régional réfugiés et résilience en réponse à la crise syrienne (codirigé avec le PNUD) et le Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du) (codirigé avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)). En outre, le HCR et l'OIM ont codirigé le Plan conjoint de réponse pour la crise humanitaire ayant affecté les Rohingyas au Bangladesh. Ces différents plans ont mobilisé environ 600 partenaires qui ont collectivement lancé des appels pour un montant de 11 milliards de dollars E.-U. pour satisfaire les besoins de protection et d'assistance de 13 millions de réfugiés et soutenir environ 12,5 millions de personnes issues des communautés d'accueil. Environ 4,2 milliards de dollars E.-U. ont été mobilisés dans le cadre de ces plans pour répondre à ces situations de réfugiés de grande ampleur.

22. Par les plans régionaux de réponse pour les réfugiés, le HCR et ses partenaires ont satisfait divers besoins, allant des besoins humanitaires les plus pressants aux besoins socio-économiques et de développement, ainsi que de santé liés à la COVID-19. De plus, il a travaillé en collaboration avec ses partenaires pour intégrer les questions liées au handicap et plaider en faveur des initiatives pour l'environnement, conformément à la stratégie du HCR sur l'énergie et les changements climatiques. Si nécessaire, ces appels ont été répercutés au plan national pour former une partie intégrante, mais distincte des plans de réponse humanitaire interinstitutions dirigés par l'OCHA. En 2020, le HCR a participé à 23 des 25 plans de réponse humanitaire, dont 12 avaient un volet sur les réfugiés.

B. Déplacements internes

23. À la suite de la publication de la Politique du HCR sur les déplacements internes, l'Organisation a travaillé pour se repositionner dans les situations de déplacements internes, afin de s'engager d'une manière plus prévisible et plus décisive. En particulier, elle a renforcé son rôle de chef de file sectoriel dans trois groupes interconnectés de la protection, des abris et de la coordination et de la gestion des camps.

24. Le Groupe mondial chargé de la protection a continué de travailler en collaboration étroite l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Conseil norvégien pour les réfugiés afin de renforcer l'action mondiale et la fourniture d'un appui direct aux groupes sectoriels et aux partenaires sur le terrain, pour un

³ Le fonctionnaire ayant terminé avec succès le programme de formation interinstitutions peut être déployé dans des situations d'urgence pour aider les équipes-pays à intégrer les réfugiés dans les plans interinstitutions, comme le plan de réponse humanitaire et le plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable.

leadership plus efficace de ceux-ci. Avec son réseau de plus de 1 000 acteurs de la protection, il a continué de fournir des services vitaux à travers le monde et d'aider des personnes à avoir accès à leurs droits et à se mettre en sécurité face aux violences, aux abus et à l'exploitation. Le HCR a dirigé 25 des 29 groupes sectoriels nationaux activés pour la protection. Parmi ces groupes, 16 bénéficiaient de la cofacilitation d'ONG internationales, notamment du Conseil danois pour les réfugiés, du Conseil norvégien pour les réfugiés et du Comité international de secours. À la suite d'une revue interne de ses arrangements en matière de gouvernance, le Groupe mondial chargé de la protection a élu un Groupe consultatif stratégique, actuellement co-dirigé par une ONG internationale et composé d'entités des Nations Unies, d'ONG, d'acteurs locaux et de partenaires du développement. En février 2020, le Groupe mondial chargé de la protection a lancé un nouveau [Cadre stratégique pour la période de 2020 à 2024](#), orienté vers le terrain, qui définit les engagements et les domaines d'intérêt pour les cinq prochaines années. Pendant plusieurs semaines, le forum annuel mondial pour la protection s'est tenu de façon virtuelle, réunissant 2 500 personnes dont des partenaires sur le terrain, des coordonnateurs sur le terrain, des experts et des donateurs. Dans le cadre de 26 événements en ligne, les discussions ont porté sur les défis actuels de protection ainsi que sur la manière de mobiliser l'attention au sujet de la diminution des niveaux de financement pour la protection.

25. Le HCR et la FICR ont continué à diriger conjointement le Groupe mondial chargé des abris. Le HCR a dirigé 16 groupes sectoriels chargés des abris sur les 30, ainsi que 19 des 37 autres types de mécanismes de coordination pour les abris, fournissant des abris et des articles non alimentaires à plus de 8 millions de personnes, par l'intermédiaire de 546 partenaires. Le budget total pour satisfaire ces besoins était de 1 564 millions de dollars E.-U., dont 41 % ont été réunis. En 2020, ce groupe sectoriel a publié des directives sur le marché de location, a mis à jour ses outils de coordination et a tenu sa réunion annuelle en ligne avec 53 événements, dont des sessions thématiques, des séances d'information pour les groupes sectoriels au niveau des pays et des événements régionaux avec plus de 1 000 participants. Le groupe sectoriel a également créé un site Internet dédié avec un tableau de bord comprenant des [directives en matière d'abris face à la COVID-19](#).

26. Le Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps, codirigé par le HCR et l'OIM, a soutenu 23 groupes sectoriels nationaux et structures apparentées en 2020, le HCR ayant dirigé ou codirigé 19 d'entre eux. Le HCR a entrepris une grande opération interne d'examen critique de sa réponse en matière de coordination et de gestion des camps, et a établi une feuille de route pour redynamiser son rôle de leadership, conformément à sa stratégie mondiale en la matière. Dans le cadre de ce groupe sectoriel a été créé un groupe de travail mondial sur la connectivité et l'énergie propre. Des sessions de formation technique et en coordination de groupes sectoriels ont été tenues en plusieurs langues à l'intention de 228 personnes issues des entités des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'ONG et des autorités locales dans 19 pays. En raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, la plupart de ces sessions ont eu lieu de façon virtuelle, y compris la réunion annuelle du groupe sectoriel ayant réuni plus de 500 participants.

Annexe

Pacte de financement : Contributions du HCR aux engagements du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à fin décembre 2020

Engagements	Indicateurs	Contributions du HCR
Accroître la collaboration sur les produits d'évaluation conjointe et indépendante à l'échelle du système afin d'améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain	Pourcentage des bureaux d'évaluation des objectifs de développement durable engagés dans l'évaluation conjointe ou indépendante à l'échelle du système ; base de référence[1] (2018) : 10/35 soit 29 % des bureaux d'évaluation se sont engagés dans des évaluations conjointes ; but (2021) : 75 % des bureaux d'évaluation se sont engagés dans une évaluation conjointe ; base de référence (2018) : 7/35 soit 20 % sont engagés dans un produit d'évaluation indépendante à l'échelle du système ; but (2021) : 50 % des bureaux d'évaluation seront engagés dans au moins une évaluation indépendante à l'échelle du système	<p>Le Chef du Service d'évaluation du HCR est Vice-président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).</p> <p>En 2020, le HCR a participé à 3 évaluations conjointes (réponse au cyclone Idai au Mozambique, genre, schéma d'organisation) et a mené une évaluation indépendante à l'échelle du système (COVID-19). Le Secrétariat de l'UNEG peut d'une manière générale en fournir le nombre pour toutes les entités des Nations Unies.</p>
Rendre plus clairs les plans stratégiques spécifiques aux entités et les cadres intégrés de résultats et de ressources ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats par rapport aux dépenses	Proportion des entités mettant en œuvre les objectifs de développement durable ayant tenu au cours de l'année écoulée dans le cadre de leurs organes dirigeants des dialogues structurés sur la manière de financer les résultats de développement convenus dans le cadre du nouveau cycle stratégique de planification ; base de référence (2017) : 17/27 soit 62 % ; but (2021) : 100 %	<p>Le HCR tient 3 réunions du Comité permanent (en mars, juin et septembre) avant la tenue de sa session annuelle du Comité exécutif en octobre. Ces trois réunions offrent l'occasion de discuter avec les États membres du budget et du financement.</p> <p>Le HCR révise actuellement ses mécanismes de planification, de budgétisation et d'établissement des rapports afin de mieux mettre l'accent sur l'impact et renforcer son engagement en faveur d'une gestion axée sur les résultats. Les États membres ont mené des discussions y relatives lors des réunions consultatives informelles de novembre 2019 et de juillet 2020. À partir de 2022, l'Organisation entend planifier sur la base d'un nouveau Cadre global simplifié de résultats afin de mieux s'aligner sur les objectifs de développement durable et le Pacte mondial sur les réfugiés et de rationaliser la chaîne des résultats, conformément aux pratiques et concepts des Nations Unies. Les domaines d'impact de résultats vont structurer les budgets et les programmes, et faciliter les rapports annuels sur les résultats par rapport aux dépenses. La nouvelle approche a été conçue pour faciliter une analyse combinée du budget, des</p>

		dépenses, des résultats, des indicateurs connexes et des données démographiques. Un passage progressif à une planification pluriannuelle, à partir de 2022, permettra un changement en faveur de solutions à plus long terme (résultats) et un meilleur alignement sur les processus nationaux et des Nations Unies.
Améliorer la transparence et les rapports au niveau de l'entité et à l'échelle du système et établir des liens entre les ressources et les résultats sur les objectifs de développement durable	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant présenté à titre individuel les données de financement au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CEB) ; base de référence (2017) : 27/39 soit 69 % ; but (2021) : 100 %	Le HCR a fourni les données financières de 2019 dans le cadre de l'opération de collecte de 2020 menée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.
	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement durable publiant les données selon les normes internationales de transparence les plus élevées.	Le HCR publie régulièrement les données budgétaires, de contributions et de résultats ainsi que d'autres données conformément à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI).
	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant des activités en cours au niveau des pays qui rendent compte des dépenses par pays au Conseil le chef de secrétariat pour la coordination ; base de référence (2017) : 18/39 soit 46 % ; but (2021) : 100 %	Pour 2019, le HCR a rendu compte des dépenses par localité dans le cadre de l'opération de collecte des données au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination de 2020. Le lieu géographique au titre duquel l'information financière est donnée est le pays.
	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement durable rendant compte des dépenses par objectif de développement durable ; base de référence (2017) : 6/29 entités soit 20 % ; but (2021) : 100 %	Pour la première fois, le HCR a rendu compte des dépenses de 2019 par objectif de développement durable dans le cadre de l'opération de collecte des données au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.
Améliorer la qualité et l'utilité des évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	Pourcentage des rapports d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ayant reçu la note bonne ou excellente sur la méthodologie utilisée ; base de référence (2016) : 10/36 soit 28 % ; but (2021) : 75 %	Le HCR soutient la mise à jour des directives du Plan-cadre de coopération des Nations Unies. Aucune méthodologie n'a été convenue sur la manière de mesurer la qualité. Une tâche importante pour la nouvelle Unité d'évaluation indépendante à l'échelle du système au Bureau du Secrétaire général et le Bureau de coordination pour le développement des Nations Unies (DCO).
	Pourcentage des évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comprenant les éléments suivants : recommandations pratiques, avec un public cible et un calendrier de mise en œuvre clairement définis, et une réponse des dirigeants ; base de référence (2016) : 10/36 soit 28 % (23/62 pour la réponse des dirigeants) ; but (2021) : 100 %	13 évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été achevées et publiées en 2019, et 2 l'ont été jusqu'ici en 2020. Le PNUD vient en tête. Comme indiqué ci-dessus, il n'y a aucun mécanisme régional/global formel d'examen (méthodologie et source) permettant de suivre les questions relatives à la qualité des évaluations et d'en rendre compte.

Améliorer l'accessibilité des évaluations institutionnelles et des rapports d'audit interne dans le cadre des dispositions et politiques relatives à la divulgation, prévues par les organes dirigeants au moment de la publication du rapport	Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement durable, habilitées dans le cadre des dispositions et politiques sur la divulgation, ayant publié leurs évaluations institutionnelles sur le site de l'UNEG ; base de référence (2018) : 10/48, soit 21 % ; but (2019) : 100 %	La Politique d'évaluation du HCR (par. 39) exige que soient publiés les rapports d'évaluation et les réponses des dirigeants. Les 100 % d'évaluations institutionnelles (en moyenne 10 par an) effectuées par le HCR sont publiées sur le site de l'UNEG.
	Pourcentage des fonds communs interinstitutions ayant publié les rapports d'évaluation sur le site de l'UNEG ; base de référence (2018) : 0 % ; but (2019) : 100%	En 2020, une évaluation indépendante à l'échelle du système du fonds d'affectation spéciale multipartite pour la COVID-19 est en cours. Elle sera publiée sur le site de l'UNEG.
Améliorer la visibilité des résultats pour les principaux contributeurs de ressources volontaires, les fonds communs et thématiques et les contributions pays aux programmes	Mention spécifique des donateurs de fonds de base, des donateurs de fonds communs et thématiques et des contributions nationales aux programmes dans les rapports annuels des résultats de l'Équipe-pays des Nations Unies et les rapports nationaux et mondiaux spécifiques à l'entité (oui/non) ; base de référence (2018) : non disponible ; but (2020) : Oui	OUI : Le HCR a produit un rapport annuel avec des sections dédiées sur divers revenus. Voir reporting.unhcr.org
Appliquer les objectifs du Secrétaire général sur la consolidation opérationnelle des gains d'efficacité	Pourcentage des entités du système Nations Unies pour le développement durable rendant compte à leurs organes dirigeants des gains d'efficacité ; base de référence (2018) : 12/29 soit 41 % ; but (2021) : 100 %	En mai et en novembre 2019, le HCR a organisé deux réunions consultatives informelles sur les gains d'efficacité.
	Pourcentage des entités mettant en œuvre les objectifs de développement durable qui ont signé un cadre de haut niveau sur la reconnaissance mutuelle ; base de référence (2017) : 11/39 soit 28 % ; but (2021) : 100 %	Le HCR a signé ce cadre en novembre 2019.
Appliquer pleinement les politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts, et en rendre compte	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte annuellement à leurs organes dirigeants de l'application de leurs politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts ; base de référence (2017) : 15/29 soit 51 % ; but (2021) : 100 %.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2020, le HCR a changé sa politique de recouvrement des coûts (passant de 7 % à 6,5 %). Une séance d'information a eu lieu en novembre 2019 pour informer les États membres de ce changement.

<p>Améliorer, en consultation avec les organes dirigeants respectifs, si nécessaire, la comparabilité des classifications et définitions de coûts, et permettre une plus grande transparence dans le temps et entre les entités mettant en œuvre les objectifs de développement durable</p>	<p>Mise au point à l'échelle du système d'une approche de définition et de classification des coûts relatifs aux objectifs de développement durable (oui/non) ; base de référence (2018) : non disponible ; but (2021) : Oui</p>	<p>OUI : Une norme des Nations Unies sur le cube de données a été approuvée par le système des Nations Unies pour le développement durable et le Comité de haut niveau sur la gestion, comprenant divers éléments permettant aux entités des Nations Unies de générer chaque année des statistiques financières comparables. L'une des normes du cube des Nations Unies est la norme « <i>UN Function</i> » qui établit 4 fonctions pour les entités des Nations Unies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide au développement • aide humanitaire • opérations de paix, agenda global • aide spécialisée. <p>Chaque fonction est définie, tout comme les coûts opérationnels.</p> <p>Sur la base de la nouvelle norme et de ses définitions communes, le HCR a déjà transmis les données financières au titre des exercices 2018 et 2019 dans le cadre de la collecte annuelle des données au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. En outre, il contribue dans le cadre du groupe de travail du Réseau finance et budget à l'harmonisation de la définition, de la classification et du recouvrement des coûts, en vue de parvenir à une définition des différentes catégories de coûts à l'échelle du système.</p>
--	--	--